

École Primaire Jean-Grou

Dates importantes 2018-2019





















LA RENTRÉE SCOLAIRE PRIMAIRE 2018-2019

Quand : 29 et 30 août 2018
Où : l'école Jean-Grou
Heures : 7 h 45 à 10 h 30

ATTENTION - ATTENTION
2 demi-journées
Les parents qui ont besoin du service de garde doivent **inscrire obligatoirement leur enfant à ces journées**, et ce, même si l'enfant est déjà inscrit au service de garde.
Formulaire obligatoire

LA RENTRÉE PROGRESSIVE DU PRÉSCOLAIRE

Les élèves doivent venir à l'école selon l'horaire du groupe attribué **A** ou **B**.

	Mercredi 29 août	Jeudi 30 août		Vendredi 31 août	Mardi 4 sept.	Mercredi 5 sept.	Jeudi 6 sept.	Vendredi 7 sept.
AM 7 h 45 à 10 h 30	Groupe A	Groupe B	AM 7 h 45 à 11 h 15	Groupe A	Groupe B	Groupe A	Groupe B	
Veillez encercler le bon choix →	 marcheur 	 marcheur 		 marcheur 	 marcheur 	 Dîne à l'école OU  Dîne à la maison	 Dîne à l'école OU  Dîne à la maison	Groupe A et B ensemble Début de l'horaire régulier
PM Il n'y a pas de classe en PM			PM 12 h 35 à 14 h 18	Groupe B	Groupe A	Groupe A	Groupe B	de 7 h 45 à 14 h 18
Veillez encercler le bon choix →				 marcheur 	 marcheur 	 marcheur 	 marcheur 	

La période d'entrée progressive s'étalera du 29 au 6 septembre.

DÉBUT DE L'HORAIRE RÉGULIER

Horaire régulier du **primaire**

À partir du 31 août de 7 h 45 à 14 h 55

Horaire régulier du **préscolaire**

À partir du 7 septembre de 7 h 45 à 14 h 18

RENCONTRE DE PARENTS DE LA RENTRÉE

1. Rencontre des parents **des classes langages** :
→ **28 août 2018 sur rendez-vous avec son enfant**
2. Rencontre de parents de **1^{re} année et 2^e année** :
→ **28 août 2018 à 18 h 30**
3. Rencontre de parents de **3^e année à 6^e année**:
→ **6 septembre 2018 à 18 h 30**
4. Rencontre de parents du **préscolaire** :
→ **13 septembre 2018 à 18 h 30**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS

1. **Formation du conseil d'établissement** (4 postes)
2. **Nomination du parent représentant du comité de parents**
3. **Formation de l'OPP**
→ **6 septembre 2018 à 18 h 30**

CONGÉ POUR TOUS - FÊTE DU TRAVAIL

→ **3 septembre 2018**

FÊTE DE LA RENTRÉE AVEC LES FAMILLES

→ **7 septembre 2018**

PHOTO SCOLAIRE

→ **27 septembre 2018**

DATE LIMITE DES CHANGEMENTS DE GROUPE

Veillez prendre note que plusieurs élèves nous arrivent de différentes écoles ou déménagent dans notre secteur, il est donc difficile de faire un classement judicieux avant le début des classes. C'est pourquoi, nous nous donnons le mois de septembre pour équilibrer les groupes.

Les groupes seront définitifs à partir du 28 septembre 2018.

FICHE SANTÉ, AUTORISATION DE SORTIE dans le quartier et AUTORISATION DE DIFFUSION de photos et vidéos

Votre enfant recevra une fiche santé, l'autorisation de sortie dans le quartier et l'autorisation de diffusion de photos et vidéos dès le premier jour d'école.

→ **À remettre pour le 31 août.**

COLLATION ET LAIT

→ Les collations et le lait **débuteront à la mi-octobre.**

Cartes d'autobus

Le Service du transport scolaire acheminera directement aux écoles les cartes d'autobus. Votre enfant recevra sa carte d'autobus à l'école le 29 août 2018. À partir du 27 août, vous pourrez obtenir, en ligne www.csmb.qc.ca/transport toutes les informations relatives au transport scolaire de votre enfant :

- ✓ Le numéro de l'autobus;
- ✓ Le lieu de votre arrêt;
- ✓ L'arrêt où l'enfant doit attendre l'autobus;
- ✓ L'heure de passage de l'autobus, matin et après-midi.



N.B. Nous vous demandons de vous assurer que votre enfant soit à l'arrêt au moins 10 minutes avant l'heure indiquée et que sa carte d'autobus soit accroché à son sac d'école. Le règlement demande qu'un adulte soit présent à la montée et à la descente des enfants du **préscolaire**.

Jour de pluie

Veuillez prévoir un imperméable avec un chapeau et des bottes de pluie, car les élèves iront à l'extérieur pour oxygéner leurs poumons et se dégourdir les jambes. *C'est nécessaire pour le bon fonctionnement du cerveau!*



Frais scolaires

Les frais pour le matériel scolaire périssable varient selon le degré. Vous devrez acquitter la facture dès la rentrée scolaire.

Vous pouvez effectuer le paiement **par internet** (avec le numéro de référence) **ou par chèque** au nom de l'école **JEAN-GROU** (avec le nom de l'enfant et en indiquant que c'est pour le matériel périssable).

Votre enfant doit avoir tout le matériel que vous devez vous procurer au magasin de votre choix dès la rentrée scolaire.

<https://jean-grou.ecolesaintlaurent.ca/effets-scolaires/>

Le Royaume des

MERVELLES

Service de garde

Le service de garde sera ouvert les 29 et 30 août. Vous pouvez inscrire votre enfant en téléphonant au 514-747-1260 poste 2 dès le 14 août.

Voir l'onglet « Service de garde » sur le site internet de l'école pour toutes autres informations.

Surveillance du midi

Des **frais de 2,75 par jour par élève** s'appliquent à la surveillance du midi.

Calendrier scolaire 2018-2019

Le calendrier scolaire se retrouve sur le site internet de l'école :

<https://jean-grou.ecolesaintlaurent.ca/wp-content/uploads/2018/06/Calendrier-Ecole-Primaire-Jean-Grou-.pdf>.



Site internet de l'école

Pour toutes informations supplémentaires, veuillez consulter le site internet de l'école :

<https://jean-grou.ecolesaintlaurent.ca/>.

